



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale

Bouchette (Québec) J0X 1E0

Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE n° 2026-002

Avis est donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de Bouchette le 2 avril 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 36, rue Principale à Bouchette.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure à savoir :

Propriété : 88, chemin Deschênes, zone V-122 (Matricule 4816 72 8791).

Demande : Agrandissement d'un bâtiment principal dérogatoire.

1. **Nature** : Autoriser un taux d'occupation au sol de **6,0 %**, alors que la limite maximale prescrite est de **5,0 %**.
2. **Écart** : 1,0 % de la limite permise.

Condition : Mise en place d'un système de traitement des eaux usées conforme aux normes du **Q-2, r. 22**. En raison de la nature des travaux, l'installation d'une **fosse de rétention** n'est pas autorisée ; le système doit assurer un traitement complet avec évacuation sur le terrain.

Toute personne intéressée relativement à la présente demande de dérogation mineure ci-dessus décrite pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 avril 2026.

Donné à Bouchette, ce 16^e jour de mars 2026.


Patricia Larivière
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis public ci-joint accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 13 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 16 mars 2026.

Patricia Larivière
Directrice générale
Greffière-trésorière